

ASSEMBLÉE NATIONALE15 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5252

présenté par
Mme Hignet

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« décapitalisation de l'élevage »,

les mots :

« diminution du nombre d'éleveurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite remplacer la lutte contre la décapitalisation de l'élevage par la lutte contre la diminution du nombre d'éleveurs.

Le problème réside avant tout dans la forte diminution du nombre d'éleveurs en France. Comme le révèle la France Agricole dans un article paru le 28 décembre 2022 concernant l'élevage porcin : entre 2010 et 2020, le cheptel porcin français n'a diminué que de 3,5 %. Par contre, le nombre d'éleveurs porcins à quant à lui été divisé par 2.

Nous devons donc avant tout lutter contre la diminution du nombre d'éleveurs, en favorisation notamment la restructuration-diversification des exploitations agricoles."